

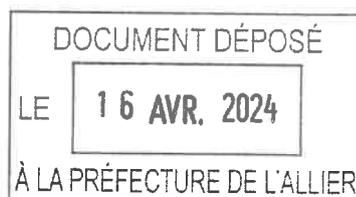
**CONCLUSIONS ET AVIS DU
COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Patrick HAASZ

**Demande de permis de construire en vue de l'implantation
d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Chavroches**

**Arrêté N° 72/2024 du 12 janvier 2024 de
Madame La Préfète de l'allier**

Enquête publique du 19 février au 19 mars 2024



CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

1. Rappel

Cette enquête publique concerne la demande déposée par la société Sun'R Power pour obtenir un permis de construire en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « La Bergerie » sur le territoire de la commune de Chavroches sur des parcelles privées.

Le parc solaire, d'une puissance 2.17 MWc occupe une surface de 3.12 ha dont une surface couverte par les modules photovoltaïques de 1.90 ha.

2. Déroulement de l'enquête.

Cette enquête publique s'est tenue dans des conditions satisfaisantes du 19 février au 19 mars 2024.

Les dispositions de l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2024 ont été respectées.

Les mesures réglementaires de publicité et de l'affichage ont été réalisées normalement. Un panneau a été enlevé durant l'enquête, la société Sun'R Power a procédé à son remplacement à ma demande. Aucune incidence sur l'information de l'enquête la Mairie avait installé un panneau de format A4 à cet endroit avant le début de l'enquête.

Le site d'implantation de la centrale photovoltaïque se situe au lieu-dit « La Bergerie » et non « La Bergère » comme indiqué sur l'arrêté. (aucune incidence sur le déroulement l'enquête les documents joints au dossier portant le nom « La Bergerie » et le lieu-dit « La Bergère » n'existe pas)

Les permanences prévues à la Mairie de Chavroches se sont déroulées dans de bonnes conditions :

- 10 personnes se sont déplacées
- 2 contributions ont été déposées sur le registre
- 1 contribution verbale m'a été faite

La fréquentation du site dématérialisé a été importante :

- 2072 visites du site
- 40 contributions ont été déposées sur le registre.

Le 25 mars 2024, j'ai remis mon procès-verbal de synthèse des contributions du public à Madame Bardet Cheffe de projet de Sun'R Power en main propre.

Le 28 mars 2024, la société Sun'R Power m'a transmis son mémoire de réponse.

3. Avis du Commissaire Enquêteur

3. Avis du Commissaire Enquêteur

Après avoir étudié le dossier, rencontré le maître d'ouvrage, visité le site, rencontré des habitants et analysé les contributions, je constate :

- Ce projet participe au développement des énergies renouvelables et correspond aux directives nationales et au schéma régional en matière de développement de la filière photovoltaïque.
- Le choix d'une ancienne carrière comme site correspond aux directives de consommation du foncier inutilisé et permettra de le mettre en valeur.
- L'étude du dossier a bien été menée, l'impact sur l'environnement et sur la biodiversité a été bien appréhendé.
- Les mesures d'évitement et de réduction ont été étudiées de façon satisfaisantes, notamment en préservant et améliorant les zones humides.
- Le site ne sera pas visible du village et n'est pas situé dans le champ de co-visibilité d'un monument historique « le château de Chavroches » qui par sa position dominante aura une vue sur le parc depuis ses tours compte tenu de la configuration de la vallée.
- La production électrique prévue correspond à la consommation annuelle de 2700 habitants et assurera des retombées financières pour la commune.
- Le mémoire de réponse de la société Sun'R Power répond aux questions posées par le public et moi-même de façon précise et satisfaisante.
- Je considère que cette enquête s'est déroulée conformément aux textes en vigueur, que le public a été informé de façon satisfaisante sur le projet et qu'il a utilisé les registres mis à sa disposition pour faire connaître ses observations.

Je donne un avis favorable à ce projet de demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Chavroches.

Vichy le 10 avril 2024
Le Commissaire Enquêteur
Patrick HAASZ

